



Comment souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

- **Lettre de motivation et CV** à adresser au chef des centres d'incendie et de secours des Ormes et de Dangé St Romain
- **Constitution d'un dossier** administratif et visite médicale
- **Entretien avec le chef de centre** (suivant places disponibles et après examen de votre candidature)
- **Participation à une journée** de recrutement (3 sessions organisées/an)

Pour plus de renseignements,
adressez-vous au centre de secours
des Ormes ou Dangé St Romain.

Contacts

Lieutenant Alexandre NOËL
0675009966

Adjudant Vincent ELIOT
0614193838





Sapeur-pompier, Pourquoi pas vous ?

Vous avez **plus de 16 ans**, vous êtes étudiant, salarié, employé, chef d'entreprise, femme au foyer, à la recherche d'un emploi... Vous vivez en milieu périurbain ou rural, vous disposez de bonnes capacités physiques, vous êtes motivé par l'aide à autrui et l'engagement citoyen... ?

Alors vous aussi, vous pouvez souscrire un
engagement de sapeur-pompier volontaire
dans l'un des 45 centres d'incendie et de secours de la Vienne.

Comme Stéphanie et Richard,
devenir sapeur-pompier est compatible avec une activité professionnelle.





Sapeur-pompier, Pourquoi pas vous ?

Dans la Vienne, **87% des sapeurs-pompiers sont volontaires**. Ils sont des citoyens ordinaires qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Pour s'engager, vous devez remplir certaines conditions :

Engagement de 5 ans renouvelable avec obligation de :

- Se former : 30 jours de formation initiale (répartis jusqu'à 3 ans) puis 5 jours/an de formation continue
- S'entraîner (1 manœuvre mensuelle) et se maintenir en bonne condition physique
- Assurer une disponibilité opérationnelle minimum de 108 heures d'astreinte /mois dont 1 week-end (en restant chez soi ou à proximité de CIS d'affectation, prêt à répondre à l'appel)

Souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire, c'est également participer aux manifestations officielles, aux projets du service et aux épreuves sportives proposées.



Comment souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

Lettre de motivation et CV à adresser au chef de centre compétent proche de votre lieu de résidence

<https://www.sdis86.net/Trouvez-un-centre-de-secours>

Entretien avec le chef de centre (suivant places disponibles et après examen de votre candidature)

Constitution d'un dossier administratif et visite médicale

Participation à 1 journée de recrutement (3 sessions organisées/an)

- Tests physiques, cardio-respiratoires et musculaires, tests psychomoteurs (parcours d'aisance, montée tour incendie et portique)
- Tests écrits simples visant à s'assurer que le sapeur-pompier pourra suivre la formation théorique qui lui sera proposée

L'esprit sapeur-pompier c'est aussi

- Une participation à une action civique de secours
- Une intégration renforcée dans la vie locale
- Une valeur ajoutée au sein de l'entreprise qui vous emploie
- Une adhésion à un groupe, une équipe, une famille
- La reconnaissance par votre entourage

Vous remplissez ces conditions ? Félicitations, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire !